MAC ACTEUR PRAP 2S

Maintien et Actualisation des Compétences
Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Objectif de la formation :

Maintenir les compétences du salarié afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP 2S et participer à l'amélioration de ses conditions de travail, de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Public :

Toute personne titulaire du certificat Acteur PRAP 2S ayant des activités de soins et d'aide, en établissement spécialisé, en maison de retraite, en structures d'accueil.

Prérequis :

Être titulaire d'un certificat acteur PRAP 2S à jour.

Compétences visées :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

- Être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Démarche pédagogique :

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national).
Elle se déroule en 3 étapes :

- ✓ L'analyse des pratiques
- ✓ L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences.
- ✓ L'épreuve de certification

Modalités pédagogiques :

Intra-entreprise

Durée :

14 heures de formation réparties sur 2 jours consécutifs ou non-consécutifs.

Intervenant :

Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS.

Nombre de participants :

De 3 à 10 personnes maximum

Moyens pédagogiques :

En amont de la formation :
Échange avec la direction
Récupération des données de la démarche PRAP engagée.

En formation :
Support pédagogique
Divers matériels conformément au référentiel en cours de l'INRS.

Modalités de validation :

Un certificat « acteur PRAP 2S » sera renouvelé au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives conformément au référentiel de compétence.

Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national.
Un maintien et actualisation des compétences, MAC PRAP 2S, de 2 jours permet de renouveler la certification.

Documents remis en fin de formation :

Livret devenir acteur PRAP 2S INRS
Attestation de fin de formation
Certificat d'acteur PRAP 2S

Tarif : 1800 € forfait groupe

Délai d'accès : 30 jours ouvrés à compter de la commande de la formation.

Contenu de la formation :

1ère demi-journée :

- Accueil des participants et recueil des expériences d'acteur PRAP
- QCM de positionnement des stagiaires
- La démarche PRAP et ses objectifs, le rôle et les compétences de l'acteur PRAP
- Les principes et enjeux de la prévention des risques professionnels
- Actualisation des connaissances
- Observer et analyser une situation dangereuse
- Quantifier et mesurer le risque
- Expression des besoins et propositions de pistes d'améliorations selon 3 facteurs : Humains, techniques, et organisationnels

2ème demi- journée :

- 1ère épreuve certificative
- Les enjeux de l'Accompagnement à la mobilité et les déplacements naturels
- Le schéma décisionnel de l'Accompagnement à la mobilité
- Les aides techniques

3ème demi- journée :

- Mise en œuvre de l'Accompagnement à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

4ème demi- journée :

- 2ème Epreuve certificative
- Bilan de fin de formation

Mise à jour : 01/2025